



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

# Flash info UFETAM

## SITUATION DES OPA

Mardi 1<sup>er</sup> février 2022

**Depuis la mise en place du moratoire sur le recrutement des OPA par le ministère force est de constater sans surprise que ce corps est en extinction.**

A l'heure où les OPA ne sont plus que 2500 et que le socle se réduit comme peau de chagrin, le devenir de ce corps doit passer par la poursuite du travail de réécriture du dossier statutaire débuté mais laissé en plan par le ministère en 2021.

L'arrêté du 15 décembre 2021, instituant la fusion des niveaux ouvriers, était prévu dans les négociations et n'est que la continuité du processus de création d'un corps de techniciens voulu par l'administration. **La CFDT ne veut pas limiter ses revendications pour les OPA à ce seul sujet** pour lequel dès le départ, nous avons alerté sur le fait que les premiers niveaux de rémunérations seraient à nouveau en dessous du SMIC après une ou deux revalorisations de celui-ci. Nous y sommes et c'est malheureusement récurrent tant il n'y a aucune visibilité à moyen/long terme.

Aussi, la **CFDT** souligne que les problèmes auxquels sont confrontés les OPA sont bien plus larges.

A cet effet, la **CFDT** a écrit de nombreux courriers que cela soit au [Président de la République, au ministre des finances et aux députés](#). Ces derniers n'ont une nouvelle fois apporté aucune réponse concrète et sont loin de répondre à nos attentes. Pour autant, tenace, la **CFDT** ne se contentera pas de nouvelles « mesurette » et elle continuera d'exiger une véritable prise en considération de la situation des OPA, ces derniers étant les grands oubliés du MTE.

La défense des OPA passe par la reprise et la poursuite des négociations avec les décideurs à savoir la DGAFP et le BUDGET pour répondre aux spécificités de ce corps. Soit ces derniers donnent un mandat clair de négociation au ministère, soit elles se bougent en assumant leurs positions et elles prennent part aux concertations et aux discussions ! **Plutôt que de décider dans un bureau, elles entendront les difficultés quotidiennes des personnels et leurs attentes légitimes !**

**En effet, il est désormais temps de donner une fois pour toutes aux OPA, à l'instar de toutes les mesures déjà mises en place pour d'autres catégories de personnel, un véritable rattrapage de pouvoir d'achat.**

La réécriture du décret de 1965, obsolète à tous égards, est une priorité pour la **CFDT**. Nous nous inscrivons dans ce processus avec des revendications claires et qui répondent aux problématiques spécifiques des OPA à savoir :

***La suppression des abattements de zones 2 et 3 : le 1er niveau de grade OPA en zone 3 est toujours en dessous du SMIC horaire !!***

***L'accès pour les OPA à la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)***

***La garantie de prise en charge à 100 % des OPA en cas d'arrêt pour accident du travail jusqu'à consolidation ;***

***Une information régulière du FSPOEIE à tous les OPA, et notamment pour ceux qui soldent leur dossier de pension de retraite. Actuellement les Ouvriers des Parcs et Ateliers n'ont accès à aucune information concernant leur carrière sur le site de l'ENSAP et encore moins auprès du service des pensions de Draguignan et du FSPOEIE ;***

***L'intégration de la prime d'expérience dans celle d'ancienneté ;***

***Que les collègues OPA mis à disposition sans limitation de durée (MADSLD) ne soient pas les laissés pour compte des services gestionnaires et plus particulièrement lors des CCOPA ;***

***La révision du processus d'élaboration des enveloppes promotions des CCOPA. Car nous le savons, le socle diminuant comme peau de chagrin, dès 2024, année qui marquera la fin de la sanctuarisation de ces enveloppes, certains OPA ne pourront plus obtenir de promotions.***

Nous ne voulons pas de grandes parades, de belles intentions mais des actes concrets qui conduiront à des résultats mesurables pour les OPA. Nous ne faisons pas une liste de revendications interminable et irréaliste mais au contraire des propositions et des revendications claires, justifiées et attendues.

**Il devient urgent que le ministère, les tutelles et le gouvernement l'entendent et passent à l'action ! Une réunion portant sur le chantier statutaire est programmée le 11 février 2022 soit 3 mois avant les élections présidentielles et un renouvellement du gouvernement. La **CFDT** souhaite qu'il ne s'agisse pas encore une fois d'une réunion stérile de forme comme le calendrier choisi pourrait le laisser penser. A l'inverse, nous demandons une réunion productive avec des réponses claires sur nos revendications détaillées dans ce flash info et des engagements précis. A cette heure aucun document n'a été transmis et comme à l'habitude la direction laisse les organisations syndicales dans le flou !**

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier et des échanges lors de cette réunion.